

Compte rendu de la session d'automne de la section 23

CR de la CPCN

créations de postes : 310 chercheurs et 375 IT (remplacement des seuls départs à la retraite)

transfert de 80 millions d'euros de l'ANR vers le CNRS

la masse salariale représenterait 84% du budget total

pour la section : 3 CR2, 2 CR1, 5 DR2 contre 4, 2, 5 l'année passée

AERES : officiellement 1 seul représentant de la section

L'élu C peut être invité mais il faut que le président lui fasse une place (ce qui sera le cas cette année) et que l'INSB prenne en charge ses frais.

UMR 7141 Sébastien

UMR 7139 Jacques

FRE 3354 Jacques

Une loi devrait paraître en février. Le CNRS souhaite que les sections reprennent l'expertise mais pas nécessairement la disparition de l'AERES qui effectue d'autres évaluations.

Appel à candidature en CID, report du délai de candidature

Pas de nouvelles procédures d'excellence. Phase transitoire sur une dizaine d'années.

Classe exceptionnelle des CR et suppression des AI

Débat sur les précaires :

Ce débat fut animé. En effet les collègues de Montpellier sont intervenus pour protester contre le non renouvellement des CDD alors que d'autres estiment que l'on ne peut pas continuer avec un tel nombre de précaires dans les unités. La difficulté provient du fait que la première conséquence de la loi Sauvadet n'est pas la stabilisation des précaires mais bien plutôt leur renvoi avant qu'ils ne puissent en bénéficier. En effet cette stabilisation se ferait sur les budgets des établissements ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

La décision a été d'adresser une motion vers le CNRS pour demander des précisions sur les conditions d'application de la loi Sauvadet et la transparence dans le non renouvellement des cdd (18 pour, 1 contre, 1 abstention).

PES :

La grande majorité semble la rejeter. Il y a cependant eu un débat sur notre participation ou non au classement

classement par la section : 10 oui, 6 non, 2 abstentions.

Ensuite le débat a porté sur les critères d'attribution. La décision collective a été de classer prioritairement les primo-rentrants (CR2 et CR1).

Médailles de bronze et d'argent

Des propositions ont été faites au vote majoritaire.

Examen des chercheurs

1 avis réservé + 1 différé

Audition des 3 DU des unités en examen

Les DU des trois unités venant en examen à la session de printemps nous ont présenté leurs projets.

Rencontre avec les Instituts (INSB et INEE), plus particulièrement INSB

INEE : si il y a une seule unité dont l'INEE est institut principal il est institut secondaire pour 14 d'entre elles.

L'INSB a choisi de conserver l'unicité du végétal notamment grâce à ses interfaces avec l'INRA et le CEA

Il regroupe 9 sections avec un regroupement de la physiologie

La biologie végétale est un domaine essentiel avec des retombées pour l'ensemble de la biologie. Elle a un DAS et un chargé de mission spécifiques.

Campagne de postes :

pour les IT l'arbitrage n'est pas encore fait mais il y aura une priorité pour les postes mutualisés dans les infrastructures. Pérennisation des CDD de plate-formes IBISA.

40 postes chercheurs

plutôt que le cofinancement de thèses l'institut a privilégié les promotions et les ATIPE d'avenir (26 équipes concernées) et le soutien de base aux unités. De la même manière les colloques ne sont plus soutenus.

Fléchage et coloriage : l'institut préfère les concours ouverts, le fléchage est source de difficultés. Il y aura éventuellement quelques coloriages qui eux n'ont pas de caractère obligatoire. En 23 il y aura qu'un seul coloriage qui n'engage que peu la section.

Loi Sauvadet : Cette loi est faite pour lutter contre la précarité. Le CNRS est un organisme d'état qui doit donc appliquer les lois.

Les systèmes du type « ANR » génère des emplois précaires. Il faut les faire cohabiter avec notre système. Le choix des prolongations de CDD est effectué par le DAS sur la base de la qualité scientifique.

En ce qui concerne le financement des *frais de missions des élus C* pour les visites d'unités il est resté dans le flou. Il a renvoyé cela au cas par cas et au DAS.